

SÉANCE extraordinaire

Le 22 avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 22 avril 2021, à 16h00, à huis clos comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraîche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

210422.146 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TEQC) POUR LES ANNÉES 2019-2023

ATTENDU :

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210422.147 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-240-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 667 627 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019, afin de permettre la réalisation d'études et de travaux reliés aux infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie ;

ATTENDU que la subvention du gouvernement du Canada est versée, au comptant, sur une période de 5 ans, à la Ville de Chandler ;

ATTENDU que la subvention du gouvernement du Québec est versée sur une période de 20 ans, à la Ville de Chandler ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 2 667 627 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021 et que le

projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil adopte le « Règlement numéro V-240-2021 décrétant un emprunt de 2 667 627 \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2023 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210422.148 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - ASTELL CAZA DE SUA - HONORAIRES DOSSIER 9000056-002

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous, à ASTELL CAZA DE SUA INC », pour des honoraires professionnels dans le cadre du dossier 9000056-002.

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
625	13 773.22 \$
626	11 863.70 \$
608	11 986.92 \$
TOTAL	37 623.84 \$

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche vote contre.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

210421.149 SIGNATAIRES DU CONTRAT DE TRAVAIL – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER – SESSION DE YOGA PRINTEMPS 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Bruno-Pierre Godbout et Roch Giroux, respectivement maire suppléant et directeur général & greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail pour un employé contractuel de madame Frédérique Bélanger, pour la session de yoga qui sera offert au printemps 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210421.150 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 16 h 20.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier